



Pose d'une Plainte pour Coups et Blessures

Par **Chango**, le **21/09/2015** à **19:06**

Bonjour,

J'ai vécu le vendredi 18 Septembre 2015 une altercation avec une personne. Cette personne m'a violemment bousculé et en me retenant je l'ai légèrement poussé contre la paroi d'un ascenseur.

Selon cette personne, elle souffre d'une côte fêlée. Sur le moment elle se plaignait d'une douleur au bras droit.

A la date du lundi 21 Septembre 2015, cette personne a fait appel à la police pour déposer une plainte pour coups et blessures contre ma personne.

J'ai n'ai pas d'idée des suites de cette affaire.

Je me demande, si suite à cela, une trace écrite sera présente dans mon Cassier Judiciaire ?

D'avance je vous en remercie et meilleures salutations

Yann